

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023**  
**DÉLIBÉRATION N° 2023-90**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : BOISSET Vincent

**Objet** ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Hautes-Alpes recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023-175 du 10 mars 2023.

Concernant la Commune de Freissinières, les implantations qui peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des énergies renouvelables sont les suivantes :

- Panneaux solaires photovoltaïques sur toiture sur les bâtiments existants reliés au réseau public de distribution d'énergie électrique,
- Centrale hydroélectrique sur la Biaysse et le torrent de Naval

Les zones d'implantations sont annexées à cette délibération.

Une concertation a été effectuée auprès des habitants de la commune par publication sur le site Internet entre le 12 octobre et le 06 novembre 2023 :

- Concernant la production d'hydroélectricité sur la Biaysse et le torrent de Naval : 2 votants : 1 pour, 1 contre.
- Concernant l'autoconsommation collective : 1 votant : favorable.
- Concernant l'implantation des panneaux solaires sur la commune : 2 votants : 1 pour l'implantation dans un seul hameau et 1 pour l'ensemble de la Commune.

Par ailleurs, le 27 novembre 2023, la commune a pris l'avis du gestionnaire du Parc National des Ecrins qui ne l'a pas rendu à ce jour.

**Après consultation des habitants et avis du Parc National des Ecrins et en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Approuve** la proposition d'implantation de :

- Panneaux solaires photovoltaïques sur toiture sur les bâtiments existants reliés au réseau public de distribution d'énergie électrique,
- Centrale hydroélectrique sur la Biaysse et le torrent de Naval

**Autorise** le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Hautes-Alpes

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

